L'Ouest-Eclair

DIRECTEUR POLITIQUE
Emmanuel DESGRÉES DU LOU

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

FIL TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

21e ANNÉE.

ANNONCES : Elles sont reçues dans nos Bureaux : A RENNES 38, Rue du Pré-Botté A PARIS 1, Rue de la Bourse et dans toutes les Agences de Publicité

MERCREDI 21 JANVIER 1920 Ste Agnès

Un an... [illegible] Six mois... [illegible] Trois mois [illegible] Un mois... 3f.
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

10 CENTIMES

TÉLÉPHONE : Administration : 1.67 — Rédaction : 2.46, 2.58
Adresse Télégraphique : OUCLAIR-RENNES

L'industrialisation des arsenaux de la Marine

Quelque temps après son arrivée au ministère de la marine, M. Georges Leygues s'était préoccupé de la nécessité d'obtenir des services de travaux de son département un plus grand rendement, et de recourir, dans ce but, aux procédés de la grande industrie.

L'œuvre qu'il entreprit et qui peut se caractériser par un seul mot : *l'industrialisation des arsenaux,* était considérable, car elle exigeait une transformation presque complète de l'organisation du travail, des méthodes qui y sont suivies, de la réglementation des salaires du personnel ouvrier, des procedés de fabrication, et enfin la modernisation de tout l'outillage.

Cette œuvre s'est poursuivie et se poursuit lentement et sans bruit. Il me faudrait, pour en montrer dans leur entier les premiers résultats, donner les détails qui dépasseraient singulièrement le cadre d'un article de journal.

Mais déjà, le fait que nos arsenaux. comme j'ai eu l'occasion de le dire, ont pu se transformer en chantiers travaillant utilement et rapidement pour fournir à la marine marchande les cargos et les paquebots que l'industrie privée ne peut lui fournir en nombre suffisant,, établit bien la marche méthodique des améliorations apportées à l'organisation du travail dans la marine militaire.

La solution de l'importante question de l'attribution des salaires régionaux au personnel ouvrier n'est certainement pas restée étrangère à ce changement ; et il m'a paru intéressant d'obtenir du ministère de la marine quelques indications sur la façon dont cette question a été étudiée et résolue par l'*Office d'étude des questions ouvrières,* qui a été créé au mois de mars dernier. C'est à une véritable refonte du système des salaires des ouvriers, comme on va le voir, que l'Office s'est livré.

Un régime *d'ouvriers fonctionnaires,* séries en catégories soumises à des traitements différents, bien qu'affectés à des besognes similaires, constituait un anachronisme dans le monde du travail, où l'intelligence et l'habileté professionnelle doivent nécessairement primer l'ancienneté de services. Mais, d'autre part, il était juste de conserver aux travailleurs des arsenaux les privilèges acquis au service de l'Etat : pensions et retraites, indemnités pour charges de famille, secours aux veuves et aux orphelins.

L'Office ouvrier, après une série d'études approfondies et de libres discussions auxquelles les représentants des syndicats régionaux avaient été invités à participer, a résolu le problème de la manière suivante :

1° Etablissement, pour chaque zone, de salaires correspondant aux salaires moyens des industries de cette région, et par conséquent aux variations locales de la cherté de la vie ;

2° Fixation d'un salaire minimum garanti à l'ouvrier dès l'embauchage et représentant la rémunération nécessaire à son existence : ce salaire minimum est augmenté soit immédiatement après l'embauchage, sur constatation faite de la capacité de l'ouvrier, soit dès que le débutant a suffisamment gagné en aptitude ;

3° Classification des ouvriers, dans chaque profession ,en catégories uniquement basées sur le rendement qu'ils sont susceptibles de fournir ;

4° Fixation, pour chaque catégorie, de salaires calculés de manière à assurer à l'ouvrier d'élite le même gain que dans l'industrie privée de la région correspondante, avec possibilité pour l'ouvrier placé dans la première catégorie d'obtenir jusqu'à 25 0/0 en sus du salaire fixé pour cette catégorie ;

5° Attribution de parts de bénéfices provenant du travail aux pièces et pouvant atteindre une prime journalière de 5 francs, s'ajoutant au salaire ;

6° Adoption, pour les ouvriers embauchés, du régime de la *Caisse nationale des retraites pour la vieillesse,* avec prélèvement de 4 0/0 sur le salaire et versement d'égale valeur consenti par l'Etat : indemnités pour charges de famille calculées à raison de 350 francs pour chacun des deux premiers enfants âgés de moins de seize ans, et de 480 francs pour chaque enfant à partir du troisième.

Le remplacement de pratiques surannées par ce système de bon sens et de stricte équité a trouvé le meilleur accueil chez la grande majorité des ouvriers, désireux de voir reconnaître leur valeur professionnelle et récompenser leur travail. Le rendement de nos arsenaux se trouve, par son adoption, sensiblement amélioré. Une grande partie des inconvénients de la régie directe (dépenses parasitaires, absence d'initiative et de stimulation par suite de la suppression de l'intérêt personnel) est ainsi en voie de disparaître.

Il faut s'en féliciter et veiller à ce qu'on persévère dans ces mesures d'industrialisation.

Mais après la solution de la question de l'attribution des salaires régionaux aux ouvriers de la marine, il restait, pour entrer plus franchement encore dans la voie de l'industrialisation des arsenaux, à travailler au perfectionnement de leur outillage et de leur matériel, en vue d'accroître leur rendement, de réduire l'importance de la main-d'œuvre en général et celle de la main-d'œuvre spécialisée en particulier. J'ai sous les yeux un tableau complet des transformations et modifications apportées, depuis le commencement de l'année 1918 jusqu'à ce jour, à l'outillage des arsenaux de Brest, de Cherbourg, de Rochefort, de Lorient, de Toulon et de Bizerte, ainsi qu'à celui des établissements d'Indret et de Guérigny.

Il ne m'est pas possible, malheureusement, de reproduire la longue et instructive nomenclature des améliorations, constructions, agrandissements, installations qui ont vu ou vont voir le jour dans les grands centres industriels de la marine.

A Cherbourg, 560.000 francs ont été affectés à des travaux permettannt la construction rapide des cargos.

A Brest, 300.000 francs ont été affectés à l'amélioration de l'atelier des forges, à l'aménagement du terre-plein de l'anse de la Tonnellerie, à l'établissement de voies de roulement pour faciliter le transit.

A Lorient, plus de 4 millions de francs ont été ou seront dépensés pour l'amélioration de la production de l'énergie électrique de l'arsenal, pour la construction d'un appontement sur la rive gauche du Scorff, l'installation de ponts roulants et de grues électriques à la forme de Lanester, etc...

Ces quelques exemples suffisent pour montrer qu'un plan méthodique a présidé à ce premier essai de l'industrialisation des arsenaux.

Le meilleur rendement avec le minimum de personnel, tel est le but à atteindre dans cette industrialisation.

On peut dire que la réforme des salaires et la recherche persévérante du perfectionnement de l'outillage assureront la marche vers les progrès économiques qu'on demande depuis longtemps à la marine.

Espérons que cette marche ne sera pas entravée et que nos arsenaux, dotés enfin d'une organisation conforme à leur nature, se montreront de plus en plus à la hauteur des chantiers de l'industrie privée.

Henry LAURIER,
Commissaire en chef de la marine E. R.

LA SITUATION

Le ministère de la paix

Il y a quelques semaines, M. Millerand disait que ce que la France a fait en temps de guerre nous permet de prévoir ce qu'elle est capable de faire en temps de paix. Il demandait qu'on mit en valeur les richesses et les produits de la France et des colonies et il ajoutait : « Une nation ne diffère pas d'un industriel. Il lui faut, comme à l'industriel, un programme d'exploitation ».

Il faut que le gouvernement qui a la charge de penser aux destinées économiques et politiques, aide les initiatives privées à arrêter ce programme, parce que c'est ce programme, une fois arrêté, qui permettra de poursuivre l'effort d'une façon ordonnée et méthodique.

A ce programme d'exploitation, il faut des ressources. Nous avons d'énormes dettes à payer et une France à reconstituer. La tâche du ministre des Finances sera très délicate et très difficile, mais au lieu d'un timide commis remettant toujours au lendemain la solution des difficultés, M. Millerand a appelé un financier de profession connaissant admirablement la technique de la Haute Banque et aussi celle de l'impôt et semblant, en plus, posséder la psychologie du contribuable sans laquelle l'Etat obtient des récriminations et de la mauvaise humeur avec les plus décevants résultats.

M. Marsal paraît avoir des idées à la fois saines et hardies sur le régime fiscal qui s'impose en ces heures de détresse, et rajeunissant le mot du baron Louis, il affirme que les bonnes finances dépendent d'une bonne politique économique. C'est là une chose évidente qu'aucun des gouvernements de la guerre ne semble voir ni comprendre. La collaboration de M Marsal et de M. Isaac doit rendre à la France les plus grands services.

En ce qui concerne notre politique étrangère, au moins en ce qui concerne les Empires Centraux, nous sommes pleinement rassuré. Nous connaissons les idées et l'opiniâtreté de M. Millerand. Nous nous souvenons aussi des discours de M. André Lefèvre qui reçoit enfin la récompense de son labeur, de son indépendance et de son courage.

M. André Lefèvre considère que l'Allemagne doit être effectivement désarmée et il envisage toutes les formules d'une guerre plus scientifique encore que la dernière, formules par lesquelles les vaincus pourraient se dérober au contrôle de l'Entente. C'est un savant d'un patriotisme ardent et c'est un homme de volonté qui est le chef suprême de l'armée.

On ne peut que se réjouir de voir le puissant organisateur qu'est M. Le Trocquer réunir sous son autorité quatre sous-secrétariats d'Etat qu'il saura industrialiser.

S'agit-il d'un ministère définitif ? Le ministère Millerand est un ministère de déblayage et de mise en train dont la besogne, à cause du temps perdu et des fautes accumulées, durera bien des mois. Nous souhaitons qu'on l'entende ainsi au Parlement et que les bons esprits pénétrés des nécessités de ce temps, apportent leur concours le plus dévoué au ministère de la paix et de la réfection nationale.

P.-O. DOLBERT.

La flotte britannique en route vers les côtes russes

MALTE, 20 janvier. — Les unités de la flotte de la Méditerranée, commandées par l'amiral de Robeck, qui ont appareillé vraisemblablement pour la Mer Noire sont accompagnées d'un certain nombre de transports.

Dans les milieux officiels de Londres on déclare que le départ de la flotte de la Méditerranée pour Malte est une mesure de précaution prise par suite de l'arrivée de forces bolchevistes sur les rivages de la Mer d'Azoff.

La flotte de l'Atlantique participe au mouvement

LONDRES, 20 janvier. — Une partie de la flotte anglaise de l'Atlantique quitte Plymouth. Elle ralliera en route le gros de l'escadre qui fera une croisière dans la Méditerranée jusqu'au 15 mars.

LES ALLIES VONT ENVOYER DES TROUPES AU CAUCASE

Le correspondant londonien du « New-York Herald » télégraphie : Le bruit a couru hier avec persistance à Londres que le Conseil suprême, après avoir pris l'avis des chefs militaires, a l'intention d'envoyer d'importants contingents de troupes en Georgie et en Azerbeidjian, pour renforcer les troupes de ces deux Républiques, dont l'effectif actuel n'est guère supérieur à 50.000 hommes

D'autre part elles manquent d'artillerie et de munitions. Le maréchal Foch et Sir Henry Wilson estiment que 200.000 hommes suffiraient.

Le Conseil suprême s'est prononcé énergiquement contre l'adoption de mesures offensives. Il s'agit uniquement de mesures défensives. Si l'expérience tentée au Caucase réussit, le Conseil suprême recommandera l'envoi de troupes sur les frontières occidentales de la Russie pour y constituer une barrière identique à celle du Caucase.

Trente-sept millions ont été engloutis dans le naufrage de l'«Afrique »

BORDEAUX, 20 janvier. — La *Liberté du Sud-Ouest* dit que d'après les renseignements recueillis sur place, mais sous toutes réserves, le chargement de l'*Afrique* serait évalué à environ 17 millions de francs, sans compter 20 millions en billets de banque de mille francs destinés aux trésoreries générales de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française. Le paquebot lui-même serait assuré pour six millions de francs.

ON RETROUVE DES CADAVRES DE NAUFRAGÉS

Le sous-secrétariat de la marine marchande nous communique la liste suivante de cadavres du paquebot *Afrique* qui ont été retrouvés.

Mme Laulaigne Germaine, passagère; M. Amans Pierre, 2e boulanger; M. Lasserre Jacques, graisseur; une femme âgée d'environ 40 ans; M. Gatuingt Paul, cambusier; un homme grand et corpulent, de 40 ans environ, chevelure et barbe grisonnantes, légèrement frisées; Mme Ganadell, passagère; M. Beyrebère Jacques, passager; M. Larrieu, un tirailleur sénégalais.

Ces deux derniers cadavres ont été retrouvés à Saint-Gilles: M. Marsonet Armand, garçon (ce cadavre a été retrouvé à Notre-Dame-des-Monts).

L'extradition de Guillaume II

La capitale hollandaise en émoi

LA HAYE, 19 janvier — Une grande animation règne depuis samedi au ministère des affaires étrangères. De nombreuses conférences ont eu lieu entre diplomates et hommes politiques. Le président du conseil a eu notamment un long entretien avec le ministre des affaires étrangères et son chef de cabinet a conféré avec l'attaché naval allemand.

ON DEMANDE A GUILLAUME DE SE LIVRER LUI-MEME

Dans certains milieux autorisés on dit que l'ex-kaiser aurait été sollicité de se mettre de son propre chef à la disposition des Alliés. On ne connaît pas la réponse que Guillaume II aurait faite à cette ouverture. Mais il est certain qu'on insistera auprès de lui dans ce sens, le gouvernement hollandais souhaitant de ne pas intervenir

UNE AUTRE HYPOTHESE

LONDRES, 20 janvier. — Le *Daily Chronicle* apprend de source diplomatique britannique qu'on peut considérer comme certain que le gouvernement hollandais, dans sa réponse à la note des Alliés, refusera de remettre l'ex-kaiser entre leurs mains, en s'appuyant sur un texte de loi hollandaise d'après laquelle l'extradition ne peut être consentie qu'au bénéfice du pays d'origine de la personne dont l'extradition est demandée.

Dans ce cas il serait possible que la question fut tranchée par l'acception de la part des Alliés d'un simple internement de Guillaume II en Hollande, sous la réserve que celui-ci ne jouirait que d'une liberté restreinte.

VOIR EN 2e PAGE :
Notre concours.

LA PREMIÈRE JOURNÉE du ministère Millerand

M. LHOPITEAU (JUSTICE)

M. André LEFEVRE (GUERRE)

M. LANDRY (MARINE)

M. Albert SARRAUT (COLONIES)

PARIS, 20 janvier. — M. Millerand s'est rendu ce matin à 11 h. 40 à la présidence de la Chambre où il a présenté les membres du nouveau gouvernement à M. Paul Deschanel.

L'entrevue a été empreinte d'une grande cordialité. Au cours des présentations qui ont été faites par M. Millerand, l'accueil réservé aux membres du Cabinet par l'élu du congrès de Versailles a été des plus chaleureux.

Le président du Conseil, dans une brève mais brillante allocution, après avoir assuré le nouveau président de la République de son entier dévouement, lui a demandé de bien vouloir lui assurer son précieux concours.

M. Paul Deschanel a répondu que, très touché des paroles de M. Millerand, il serait heureux de le soutenir dans l'énorme tâche qu'il vient d'accepter et de collaborer avec lui dans les lignes constitutionnelles pour le plus grand bien du pays.

M. MILLERAND AU CONSEIL SUPREME

En quittant la présidence de la Chambre, M. Millerand s'est rendu au ministère des affaires étrangères où il s'est entretenu quelques instants avec M. Paléologue, ancien ambassadeur de France à Pétrograd.

M. Millerand a été ensuite introduit dans le cabinet de M. Pichon, où se trouvaient réunis MM. Clemenceau, Lloyd George et Nitti, ainsi que les maréchaux Foch et Wilson.

M. JOURDAIN (TRAVAIL)

M. J.-L. BRETON (HYGIÈNE)

M. Reibel, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, s'est lui-même rendu ce matin au ministère des affaires étrangères où il a visité les différents services.

LE PREMIER CONSEIL DE CABINET

LA DECLARATION MINISTERIELLE

PARIS, 20 janvier. — La transmission des services du ministère de la guerre, dont M. André Lefèvre prendra possession, aura lieu demain matin à 9 heures.

Les nouveaux ministres et sous-secrétaires d'Etat ont tenu cet après-midi, à 4 h. 30, au ministère des affaires étrangères, un premier conseil de Cabinet où ils ont établi les grandes lignes de la déclaration ministérielle, dont les termes seront arrêtés demain matin.

La liquidation des stocks serait rattachée au ministère du commerce sous la direction du contrôleur général de l'armée, M. Le Boisson.

M. MILLERAND RESTERA-T-IL LONGTEMPS AU QUAI D'ORSAY ?

M. Emile Buré publie dans l'*Eclair* la note que voici :

« On peut évidemment croire, comme nous-même, que M. Millerand eût été mieux à sa place au ministère de l'intérieur qu'au Quai d'Orsay, mais il serait injuste de pénétrer ses desseins avant qu'il les ait fait connaître. On nous assure que le président du conseil a l'intention de s'effacer devant M. Poincaré, quand celui-ci aura quitté l'Elysée et de devenir ainsi un chef de gouvernement sans portefeuille. Cette combinaison ne serait point du tout pour nous déplaire. »

Quelques nouveaux ministres

Les non-parlementaires

Nous avons donné hier quelques notes sur certains des nouveaux ministres. Continuons aujourd'hui par ceux qui n'appartiennent pas au parlement

M. HENRI RICARD

M. H Ricard, ingénieur agronome, a 40 ans. Ancien élève et brillant élève, de notre école supérieure d'agriculture, il a consacré sa vie au développement et à l'organisation des associations professionnelles agricoles, dont il avait compris, dès sa sortie de l'Institut agronomique, toute l'importance sociale.

L'œuvre menée par lui a trouvé son couronnement dans la *Confédération Nationale* des associations agricoles (C. N. A. A.), dont il a pris l'initiative et qui se constitua, à son éloquent appel, dans le grand congrès de juillet dernier.

C'est comme représentant des groupements professionnels agricoles de Paris, de province et d'Algérie, que M. Millerand, qui depuis longtemps avait apprécié son esprit lumineux et précis, et son activité méthodique, l'appelle à la tête de ce département de l'agriculture, dont la part est si essentielle dans le relèvement économique de la France. C'est toute leur action, associée au rôle directeur de l'administration, que le nouveau ministre sera à même de mettre en œuvre pour le plus grand bien du pays.

M. Ricard a donné à l'*Echo de Paris* une longue série de chroniques agricoles, signées du pseudonyme transparent de *François Le terrien* et fort remarquées.

M. FRANÇOIS MARSAL

M. Frédéric-François Marsal, dont nous avons donné hier un aperçu de la doctrine financière, est directeur général de la Banque de l'Union parisienne, où se trouvent réunis les dirigeants de ce que l'on est convenu d'appeler « la banque protestante ». M. François Marsal est néanmoins catholique.

Agé d'environ quarante-cinq ans, il débuta dans l'armée, et, après sa sortie de Saint-Cyr, fut attaché au Cabinet de M. Paul Doumer, au gouvernement général de l'Indochine. Il démissionna en 1905 et devint directeur de la Banque Privée de Lyon et de Marseille, poste qu'il occupait à la veille de la guerre.

Mobilisé comme capitaine de chasseurs à pied, M. François Marsal, fit successivement partie de l'Etat-major du général de Castelnau, puis du maréchal Joffre. Il était, au grand quartier général, chargé des études économiques interalliées.

C'est à ce titre également qu'il fut attaché au Cabinet de M. Clemenceau comme chef du service des études financières et économiques de la présidence du Conseil. Démobilisé, M. François Marsal prit la direction de l'Union parisienne.

M. OGIER

M. Ogier, qui prend le portefeuille des régions libérées, est un ancien directeur du ministère de l'intérieur. Il était préfet d'un des départements du Nord, quand, il y a quelques mois, il fut nommé préfet « hors classe » et secrétaire général des régions libérées. Il a fait toute sa carrière dans l'administration, dont il connaît tous les rouages. Le nouveau ministre est également très au courant des besoins des pays dévastés par l'ennemi, le département qu'il administrait, l'Aisne, ayant été particulièrement éprouvé.

M. COUPAT

« L'atelier, dit-on à la C. G. T., remplacera le gouvernement ». M. Pierre Coupat est entré, lui, de l'atelier au ministère. Le nouveau sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique a rempli longtemps les fonctions de secrétaire général de la Fédération.

Depuis les années de guerre, M. Coupat travaillait dans les bureaux d'une entreprise métallurgique dont le siège est à Belleville.

M. FLANDIN (s./s TRANSPORTS AÉRONAUTIQUES)

M. BORREL (s./s. FORCES HYDRAULIQUES)

Interviewé par un de nos confrères parisiens, M. Coupat lui a donné les indications suivantes sur le programme qu'il entend suivre :

«L'enseignement technique, a-t-il dit, est encore loin d'être assez développé en France. Il ne suffit pas à un ouvrier de se spécialiser dans une fabrication ou dans une autre ; il lui faut un bagage de connaissances générales : dessin, mécanique, parfois même électricité, à l'aide de quoi il puisse étendre le champ de son activité. Celui qui reste toujours penché sur le même ouvrage ne voit qu'un petit côté de l'intérêt qu'il présente. A côté du métier, il y a la profession. A côté de l'apprentissage, il y a l'enseignement technique.

« La direction de l'enseignement technique dépendait jusqu'ici du ministère du commerce. En faire un sous-secrétariat d'Etat rattaché au ministère de l'instruction publique c'est lui donner une signification nouvelle et une importance plus grande. D'autres auraient peut-être mieux mérité que moi le pos-